AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 17-5-76192810

ÉDITION DE LA STATION "NORD et PICARDIE"
(NORD - PAS-DE-CALAIS - SOMME - AISNE - OISE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX - B.P. 355 - 62005 ARRAS - Tél. : 21.04.21

Rég. recettes Dir. Dép. Agric.
13, Grand-Place - 62022 ARRAS
C. C. P. LILLE 5701-50

ABONNEMENT ANNUEL
50 F

Bulletin N° 60 - 13 Mai 1976

CEREALES :

AGROMYZA ou MINEUSE DES CEREALES

Leur présence a été constatée dans les céréales en quantités parfois très importantes dans certaines régions, et l'on trouve sur les bords des feuilles de nombreuses petites perforations qui correspondent aux piqûres de nutrition des femelles.

Les oeufs (blanchâtres) sont pondus, selon les espèces, au sommet (blés essentiellement) ou au milieu (orges, escourgeons) des feuilles, à l'intérieur du limbe. Plusieurs oeufs sont déposés sur une même feuille.

On ne connait pas exactement la nuisibilité de ce ravageur. Toutefois, les orges de printemps semblent plus sensibles que les céréales d'hiver.

Le seuil de nuisibilité justifiant une intervention se situerait aux environs d'une dizaine de larves par talle.

Il est encore trop tôt pour intervenir. La ponte s'échelonnant sur une quinzaine de jours, une intervention trop précoce pourrait se traduire par une réinfestation de la culture et serait inutile.

Le traitement doit être fait lorsque l'on voit les premières mines et si le seuil ci-dessus est atteint.

GRANDES CULTURES :

PUCERONS DE LA BETTERAVE

Le temps exceptionnellement chaud, sec et ensoleillé de ces derniers jours a favorisé la dissémination et l'activité des Pucerons et donc les premiers vols de Pucerons verts et noirs ailés qui ont commencé à atteindre les cultures de betteraves à partir des 5, 7 Mai.

Actuellement, si le nombre de Pucerons verts et noirs ailés est encore assez réduit, sauf exceptions, leur présence peut être décelée dans la plupart des régions betteravières de notre circonscription et confirme les hypothèses et les craintes que nous avions formulées dans notre bulletin du 7 Mai.

La plus grande prudence est recommandée en ce moment ainsi qu'une observation minutieuse des cultures de betteraves qui auraient pu ou qui pourraient justifier d'une intervention insecticide sur le feuillage conformément aux indications données dans nos bulletins du 22 Avril et du 7 Mai.

Se rappeler que le seuil de nuisibilité en matière de lutte contre les pucerons vecteurs de viroses est très bas et qu'une intervention peut rapidement se révéler nécessaire si ce n'est déjà fait, d'autant plus que la protection assurée par les insecticides systémiques appliqués au semis semble avoir perdu en grande partie son efficacité pour des semis relativement précoces réalisés par exemple avant le 1er Avril.

.../...

22

IMPRIMERIE DE LA STATION DU NORD PICARDIE DIRECTEUR GERANT - P. JOURNET

De plus, les cultures qui auraient reçu tout dernièrement ou qui recevraient très prochainement une application insecticide sur feuillage devront faire aussi l'objet d'une surveillance attentive et quasi permanente. Une seconde intervention insecticide peut être nécessaire dans les 12 à 15 jours qui suivent la première si à nouveau les conditions climatiques sont favorables à des réinfestations ou recolonisation des cultures que l'on pourrait redouter et surtout constater.

L'efficacité des insecticides mis en oeuvre peut être diminuée plus ou moins rapidement en fonction de la croissance des plantes et sous l'action des facteurs climatiques.

Si ce deuxième traitement est jugé nécessaire au niveau de la parcelle, il pourra être judicieux de donner la préférence à des insecticides appartenant à des familles ou groupes chimiques différents des premiers.

La présence des auxiliaires : coccinelles, syrphes ou autres peut aussi inciter à choisir des insecticides spécifiques, respectant ces derniers.

Les Ingénieurs Chargés des Avertissements Agricoles,

A. DROUHARD - G. CONCÉ - S. LAFON

- Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire "NORD-PAS-DE-CALAIS-PICARDIE" Par Intérim,

C. SCHOUTTETEN

C.P.P.A.P. N° 533 AD

... ...